



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sports

Question écrite n° 87461

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur le développement de la pratique du football et la découverte de nouveaux talents pour l'avenir de ce sport. En effet, ces départements français des Antilles, Guyane et l'océan Indien possèdent une jeunesse sportive remplie d'engouement pour la pratique du football, qu'elle pratique souvent continuellement, sans beaucoup d'encadrement, tant en équipements adéquats, en animateurs formés et en compétitions organisées. Ces carences sont regrettables, alors même que beaucoup de joueurs reconnus et renommés sont eux-mêmes issus des DOM-TOM. Il conviendrait donc de porter une attention particulière pour la promotion de ces jeunes compatriotes ultramarins, dans leur cursus scolaire et universitaire leur permettant de consacrer une partie importante de leur temps d'étude à la formation du joueur de football. Cette formation pourrait être annoncée et planifiée sur cinq ans, en coordination avec ses collègues chargés de l'éducation et de l'outre-mer. Il lui demande donc si elle compte reprendre à son compte cette proposition qui répondrait à l'attente de nombreux élus et de la jeunesse ultramarine.

Texte de la réponse

La Fédération française de football (FFF) est attentive au développement de la pratique du football sur l'ensemble du territoire français. De nombreux sportifs ultramarins tels que Gérard Janvion, Jocelyn Angloma, Christian Karembou, Florent Malouda ou encore Guillaume Hoarau ont marqué l'histoire de l'équipe de France de football. Ces trajectoires individuelles attestent de l'intérêt que porte la FFF aux joueurs issus des territoires d'outre-mer. En outre, la FFF a rénové son système d'accession à l'élite. C'est ainsi que la ministre des sports a validé (après avis favorable de la Commission nationale du sport de haut niveau) le 1er juillet 2009, dans le cadre du parcours d'excellence sportive (PES) 2009-2012, la pérennisation du pôle espoirs implanté au CREPS de La Réunion (Plaine des Cafres). Il est également prévu l'ouverture, en septembre 2011, d'une structure du même type à Pointe-à-Pitre, dont le rôle sera de regrouper les jeunes joueurs les plus talentueux de la zone Antilles-Guyane tout en favorisant leur double projet (sportif et scolaire). En amont du PES, la FFF s'appuie tant sur les sections sportives scolaires (collèges et lycées) ouvertes par les recteurs d'académie, au vu d'un dossier préalablement soumis à l'avis favorable du conseil d'administration de l'établissement scolaire, que sur des pôles outre-mer (Guadeloupe et Martinique) portés par les ligues et soutenus par la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale concernée. Par ailleurs, la FFF aide considérablement les ligues ultramarines, notamment par la signature de convention d'objectifs, ce qui se traduit, en partie, par une subvention permettant la pérennisation d'emplois de cadres fédéraux. Consciente des difficultés du football ultramarin, qui souffre de l'éloignement géographique, la FFF a également mis en place, depuis deux années, la coupe de l'outre-mer qui permet, d'une part, la confrontation des meilleurs clubs et, d'autre part, un renforcement, voire la création de passerelles avec les clubs professionnels métropolitains. Enfin, le ministère des sports a placé auprès de chacune des ligues de Martinique, de Guadeloupe et de Nouvelle-Calédonie, un cadre d'État qui a pour mission d'accompagner le développement de la discipline mais aussi d'assurer la sélection des meilleurs jeunes joueurs. Ces actions s'inscrivent plus généralement dans la mise en oeuvre, par le ministère et les fédérations, des

décisions du conseil interministériel de l'outre-mer issues des états généraux de l'outre-mer. En effet, au titre des mesures transversales, il est prévu une valorisation de l'excellence sportive dans les départements d'outre-mer. Il a été décidé de développer les infrastructures sportives et de renforcer l'accompagnement de la pratique sportive pour développer le vivier des sportifs de haut niveau, notamment en incitant les fédérations sportives à s'engager outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87461

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9620

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5544